

Accueil > Profession > Dépistage des troubles de la vue à l'école : précisions du gouvernement

Profession

Dépistage des troubles de la vue à l'école : précisions du gouvernement

01/03/2016 | 16:00

Dans une question N°80112, Michel Zumkeller, député du territoire de Belfort (90) attirait l'attention du gouvernement sur « la détection des problèmes de vue à l'école », responsable de « 30 % des cas d'échec scolaire dans l'enseignement primaire ».

Au Journal Officiel, le ministère de la santé vient d'apporter une réponse : « la détection d'éventuels problèmes de vue se met précocement en place dès le bilan de la quatrième année, réalisé par les services de protection maternelle et infantile ». Selon l'article L. 541-1 du code de l'éducation, tous les enfants sont obligatoirement soumis à une visite médicale comportant les dépistages sensoriels classiques.

Elle comporte, l'examen classique de l'acuité visuelle avec recherche d'éventuelles difficultés à l'aide d'une échelle visuelle classique ainsi que le bilan de la fonction visuelle. Sont ainsi examinées les fonctions oculo-motrices dont les anomalies peuvent atteindre la fonction de convergence ou la poursuite oculaire, de même que la déviation des axes visuels, la capacité de poursuite et la vision des couleurs. « Les médecins de l'éducation nationale, par la formation spécifique acquise pour le dépistage d'éventuels troubles des apprentissages ont intégré dans le déroulement de la visite de la sixième année une exploration complète de la fonction visuelle des enfants qu'ils rencontrent à cette occasion », fait savoir le ministère. Et d'ajouter : « le repérage par les enseignants de difficultés d'apprentissage pouvant être en lien avec des problèmes de vue, peut entraîner un contrôle de la vue par le médecin ou l'infirmier de l'éducation nationale qui permet d'informer les familles de la nécessité d'une consultation complémentaire ».

Écrit par la Rédaction

VOUS ÊTES
DES MILLIERS
À SOUFFRIR
LORSQUE
VOUS
CONDUISEZ
LA NUIT

News en relation

Et si les opticiens dépistaient les problèmes de vue des enfants à l'école - 25/02/2015

Réagissez !

3 commentaires

Identifiez-vous pour poster des commentaires

